



soucis a cause d'une mitoyenneté

Par **HEDOUIN**, le **20/06/2010** à **15:16**

Bonjour,

je suis propriétaire d'une maison depuis le 13.12.1973, j'ai agrandi la maison par différents permis de construire je suis en mitoyenneté, mais le mur qui touche celle ci est le mur de ma maison j'en suis le propriétaire exclusif mon voisin a construit un garage d'ailleurs nous allons demander s'il a vraiment un permis car nous lors de la construction nous avons été obligés de faire des poutres coupées qui se trouvent maintenant à 50 cm du mur de ma maison en bout car le terrain par en biais sur la partie la plus large il a planté un cerisier mais celui ci a grandi et maintenant il est littéralement couché sur mon toit je récupère les eaux de pluie et là je suis embêté car les cerises pourries tombent dans la gouttière il a mis aussi des sapinettes j'ai des briques de verre mais celle ci ne servent plus à rien puisqu'elles sont cachées par les branches toute cette flore est telle tolérée et dans quel condition puis je l'obligé à couper ses arbres

de plus en septembre nous avons l'intention de faire refaire le ravalement de notre maison, il n'y a pas de choix il va falloir passer par chez eux comment fait on donc 2 questions une pour les arbres trop près deux le ravalement j'attends votre réponse et vous remercie

HEDOUIN Hubert

Par **Untel**, le **22/06/2010** à **00:50**

Bonjour,

Sans rentrer dans les détails:

votre voisin a l'obligation de tailler ses arbres et arbustres avant qu'ils ne soient en contact avec votre mur ou votre toiture, pour ne pas dire au dessus.

Pour refaire le ravalement de votre mur vous avez le droit de pénétrer sur le terrain de votre voisin mais avec son accord, aux jours et horaires que vous aurez convenus avec lui. Autant rester en bon terme, ca facilitera les choses.

Cordialement.